

## Campagne de sensibilisation à la collecte sélective municipale

### Contexte réglementaire

En 2002, l'Assemblée nationale du Québec modifiait la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin de permettre aux municipalités d'être compensées pour les services qu'elles rendent en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles.

En 2004, le gouvernement du Québec adoptait le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*. Ce règlement désigne les « contenants et emballages », les « imprimés » et les « médias écrits » comme matières en regard desquelles s'applique le régime de compensation. Le régime de compensation est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005.

Le pourcentage du total des coûts nets sujets à compensation a été déterminé par le gouvernement et ne peut être supérieur à 50 %. En décembre 2005, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) convenaient que les coûts nets des services municipaux sujets à compensation pour la récupération des catégories contenants, emballages et imprimés sont de 135 M \$ pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2005 au 31 décembre 2006, soit 60,8 M \$ pour les dix mois de 2005 et 74,2 M \$ pour l'année 2006. Cela représente une compensation totale à verser de l'ordre de quelque 50, 76 M \$ pour les deux premières années d'application du régime.

Le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* prévoit que pour la catégorie des médias écrits, le montant maximal de compensation ne peut excéder la somme de 1,3 M \$ par année, pour 5 ans, et que celle-ci sera versée en biens et services, autrement dit en placements publicitaires.

La compensation des médias écrits se fait sous forme de **placements publicitaires au tarif gouvernemental** dans les quotidiens, magazines et hebdomadaires francophones et anglophones publiés au Québec. La valeur totale de l'exposition média pour les cinq premières années d'application du Règlement est de 6 millions de dollars.

Éco Entreprises Québec (EEQ), la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), RECYC-QUÉBEC, Recyclemédiat et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), se sont adjoint les services de la firme LXB Communication Marketing afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la collecte sélective municipale, par l'utilisation des placements publicitaires consentis conformément au *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*.

L'objectif principal visé par cette campagne est d'augmenter les rendements et la performance de la collecte sélective municipale au Québec, en incitant les citoyens à récupérer plus et mieux le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal au quotidien. De plus, pour favoriser la participation active de la population à la collecte sélective municipale, les messages développés transmettent des informations pertinentes sur les raisons pour récupérer et les débouchés pour les matières récupérées.

**Pour en savoir plus sur les raisons et les moyens de récupérer plus et mieux, consultez le [www.votrevoixecolo.com](http://www.votrevoixecolo.com).**

# Campagne de sensibilisation à la collecte sélective municipale

## Présentation des partenaires

### Éco Entreprises Québec

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est un organisme sans but lucratif, agréé en vertu de la loi, regroupant les entreprises et les organisations qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés. ÉEQ a pour mission de représenter les entreprises visées dans leur responsabilité de financer leur part des coûts nets des services municipaux de collecte sélective efficaces et performants dans une perspective de développement durable. Il doit également établir une tarification équitable pour en assurer le financement. Finalement, ÉEQ, en partenariat avec les municipalités et RECYC-QUÉBEC, favorise l'augmentation des quantités récupérées au meilleur coût net possible, en privilégiant la collecte sélective.

### Fédération Québécoise des Municipalités

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a pour mandat d'informer, de soutenir et de conseiller les municipalités dans leurs rôles et leurs responsabilités. Elle représente 920 municipalités de même que la presque totalité des MRC. La FQM, dont le rayonnement s'étend à plus de 85 % du territoire habité québécois, s'appuie sur une force de 7 000 élus.

### RECYC-QUÉBEC (société d'État)

Dans le cadre de son mandat et en soutien à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Dans le cadre du *Régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, RECYC-QUÉBEC accompagne et assiste dans leur démarche les regroupements municipaux et les organismes agréés. Elle veille à ce que toute entente convenue participe à l'atteinte des objectifs établis par la *Politique*. De plus, la Société a été désignée pour redistribuer les compensations versées par les entreprises auprès des organismes municipaux du Québec selon les critères établis entre les partenaires. Dans le contexte de la campagne, elle est l'organisme gestionnaire au nom de l'ensemble des partenaires.

### Recyclémédias

Recyclémédias est un organisme sans but lucratif, agréé en vertu de la loi, qui regroupe les médias d'information écrits du Québec. L'organisme est principalement formé des quotidiens, des hebdomadaires et des magazines. Recyclémédias a pour mission de représenter les entreprises de presse visées par la loi quant à leur responsabilité de participer au développement de la collecte sélective, par l'entremise de campagnes publicitaires intensives. Elle doit également établir une tarification équitable pour en assurer le financement.

### Union des municipalités du Québec

Depuis sa fondation en 1919, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle a pour mission de contribuer au progrès et à la promotion de municipalités démocratiques, dynamiques et performantes, dédiées au mieux-être des citoyennes et citoyens. La structure de l'UMQ, qui regroupe ses membres en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, villes d'agglomération, grandes villes et municipalités de la Métropole, est l'expression de toute la diversité et de la solidarité municipale québécoise.